



15ème législature

Question N° : 17311	De Mme Marie-Noëlle Battistel (Socialistes et apparentés - Isère)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > fonction publique hospitalière	Tête d'analyse >Évolution de carrière des agents de la fonction publique hospitalière	Analyse > Évolution de carrière des agents de la fonction publique hospitalière.
Question publiée au JO le : 26/02/2019 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Marie-Noëlle Battistel attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur l'absence de promotion de grade des adjoints administratifs de seconde classe dans la fonction publique hospitalière. De nombreux agents de la fonction publique hospitalière expriment leur sentiment d'injustice face à l'absence de promotion de grade des adjoints administratifs de seconde classe. Cette absence de revalorisation, associée au gel du point d'indice, constitue un frein à l'évolution des carrières et du pouvoir d'achat des personnels concernés. Ce sentiment d'injustice est amplifié par le fait que, dans le cadre du reclassement de 2017, les adjoints administratifs ont rejoint le grade d'adjoint administratif de seconde classe. Les adjoints administratifs de seconde classe, eux, n'ont pas évolué. Cet exemple illustre le sentiment partagé par de très nombreux agents de la fonction publique hospitalière face à la faiblesse de la reconnaissance qui leur est accordée au regard de la difficulté grandissante de leurs emplois. Elle lui demande donc ce que le Gouvernement compte engager pour rétablir une égalité de traitement dans l'évolution de carrière des personnels hospitaliers.